



Projet de renforcement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

du 30 septembre au 22 novembre 2019

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

Dans le cadre de leurs missions de service public et afin de sécuriser la fourniture d'électricité en Corse et en Sardaigne pour les années à venir, EDF et TERNA (gestionnaires de réseaux électriques corse et italien) prévoient le renforcement de la liaison électrique SACOI entre la Sardaigne, la Corse et l'Italie. Cette liaison a été mise en service en 1964 et comprenait initialement deux stations de conversion en bout de ligne (une en Toscane et une en Sardaigne) d'une puissance de 200 MW. En 1986, une troisième station de conversion permettant de prélever 50 MW pour le réseau Corse a été construite sur la commune de Lucciana, puis la liaison (« SACOI 2 ») est passée en 1992 à une capacité de 300 MW.

EDF et TERNA soumettent aujourd'hui à la concertation préalable la partie corse du projet de renforcement « SACOI 3 » qui consiste à :

- Construire - en remplacement de l'actuelle station qui arrive en fin de vie - une station de conversion à Lucciana (Haute-Corse) d'une puissance de 100 MW en fonctionnement normal et pouvant fournir jusqu'à 150 MW en cas de secours pour sécuriser la fourniture d'électricité de l'île sur les années à venir ;
- Réaliser des travaux de changement des câbles souterrains et sous-marins et des travaux d'entretien de la ligne aérienne existante (remplacement des câbles et renforcements mécaniques) ce qui permet d'augmenter la capacité de transit de la liaison existante de 300 à 400 MW.

Les communes concernées seraient :

En Haute-Corse : Aghione, Antisanti, Bastia, Biguglia, Borgo, Canale-di-Verde, Casevecchie, Castellare-di-Casinca, Cervione, Chiatra, Furiani, Ghisonaccia, Giuncaggio, Linguizzetta, Lucciana, Lugo-di-Nazza, Monte, Olmo, Pancheraccia, Penta-di-Casinca, Pietroso, Poggio-di-Nazza, Poggio-Mezzana, Prunelli-di-Fiumorbo, San-Giuliano, San-Nicolao, Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Maria-Poggio, Serra-di-Fiumorbo, Solaro, Sorbo-Ocagnano, Taglio-Isolaccio, Talasani, Tallone, Tox, Valle-di-Campoloro, Ventiseri, Venzolasca, Vescovato, Vezzani.

En Corse-du-Sud : Bonifacio, Conca, Figari, Lecci, Porto-Vecchio, San-Gavino-di-Carbini, Sari-Solenzara, Sotta, Zonza.

UNE CONCERTATION PRÉALABLE À L'INITIATIVE DES PORTEURS DE PROJET

Le projet SACOI 3 est identifié dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2016-2018 / 2019-2023 approuvée par l'Assemblée de Corse et fixée par le décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015. Il est également inscrit sur la liste des Projets d'Intérêt Commun (PIC) de l'Union européenne au titre du règlement européen n°347/2013.

Dans ce cadre, EDF et TERNA ont fait le choix d'organiser à leur initiative une concertation préalable du public au sens du Code de l'environnement (art. L 121-15-1 et suivants) et conforme aux principes de participation énoncés par le règlement européen n°347/2013 (article 9, annexe 6). Afin que cette concertation soit la plus ouverte et transparente possible, les porteurs de projet ont saisi la Commission nationale du débat public. Le 3 juillet 2019, celle-ci a désigné Bernard-Henri LORENZI (retraité) et Jacques ROUDIER (fonctionnaire honoraire) comme garants de la concertation préalable sur le projet de renforcement de la liaison électrique SACOI. Neutres et indépendants, les garants sont chargés de s'assurer du bon déroulement de la concertation. Les participants peuvent s'adresser à eux :

- Par mail : bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr ; jacques.roudier@garant-cndp.fr
- En écrivant à : CNDP, 244 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

L'OBJET DE LA CONCERTATION

Conformément au Code de l'environnement (article L 121-15-1), la concertation préalable permettra notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permettra, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Elle portera aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable se déroulera du 30 septembre au 22 novembre 2019.

Le site www.sacoi3.fr regroupera les informations relatives au projet. Il permettra notamment de télécharger le dossier de concertation et la brochure d'information. Il présentera l'ensemble des modalités de participation proposées au public et sera régulièrement mis à jour pour rendre compte du déroulement de la concertation.

Les personnes intéressées pourront :

- Rencontrer les représentants d'EDF lors de l'une des 5 **permanences publiques** d'information, organisées **de 14h00 à 17h30** :

A Furiani, le lundi 30 septembre 2019,
Théâtre-cinéma le 7ème Art, Place du Centre administratif

A Lucciana, le mercredi 2 octobre 2019,
Salle de réunion de l'Hôtel de ville, 1045 Corsu Lucciana

A Penta di Casinca, le jeudi 3 octobre 2019,
Médiathèque Folleli, Allée des Bougainvillées

A Lecci, le vendredi 4 octobre 2019,
Mairie de Lecci - Salle du Conseil municipal, Lieu-dit «La Croix»

A Bonifacio, le lundi 7 octobre 2019,
Salle de la Maison des Pêcheurs, Quai Nord du port de plaisance

- Participer à l'une des 5 **réunions publiques** organisées à **18h30** :

A Furiani, le lundi 30 septembre 2019,
Théâtre-cinéma le 7ème Art, Place du Centre administratif

A Lucciana, le mercredi 2 octobre 2019,
Salle de réunion de l'Hôtel de ville, 1045 Corsu Lucciana

A Penta di Casinca, le jeudi 3 octobre 2019,
Médiathèque Folleli, Allée des Bougainvillées

A Lecci, le vendredi 4 octobre 2019,
Mairie de Lecci - Salle du Conseil municipal, Lieu-dit «La Croix»

A Bonifacio, le lundi 7 octobre 2019,
Salle de la Maison des Pêcheurs, Quai Nord du port de plaisance

Une seconde phase de concertation sera organisée autour de 2 permanences publiques et 2 réunions publiques supplémentaires dont les lieux, dates et horaires seront communiqués ultérieurement sur le site internet du projet www.sacoi3.fr. Elle portera plus particulièrement sur les fuseaux de passage envisagés pour les nouvelles lignes à l'intérieur des aires d'étude « Sud Bastia » (des communes de Bastia à Venzolasca) et « Bonifacio » (commune de Bonifacio).

Durant toute la période de concertation, le public pourra contribuer ou poser des questions :

- Via le site internet (accessible 24h/24 et 7j/7) www.sacoi3.fr
- Par courrier postal : EDF – SEI Corse - Projet SACOI3 - 2 avenue Impératrice Eugénie BP 406 - 20174 Ajaccio Cedex